Labels FFF : Des dispositions particulières

La situation sanitaire actuelle du pays impacte depuis plusieurs semaines l'activité des clubs de la Fédération Française de Football. Soucieuse et consciente de la situation des clubs en cette fin de saison 2019-2020, la F.F.F. a pris des dispositions particulières en ce qui concerne l'attribution du Label Jeunes FFF Crédit Agricole, du Label Ecole Féminine de Football et du Label Jeunes Futsal.

Label Jeunes FFF Crédit Agricole – Gel des attributions en 2019/2020, des aménagements pour les saisons à venir

Compte tenu de la situation actuelle et de la difficulté pour les territoires d'accompagner les clubs en vue de l'obtention du Label Jeunes FFF Crédit Agricole en cette fin de saison, la Fédération Française de Football a décidé de geler l'attribution du Label Jeunes FFF Crédit Agricole en 2019-2020 Les clubs qui ont déposé leur dossier sur l'outil informatique avant le 31 mars 2020 seront alors accompagnés dès la reprise de l'activité et cela tout au long de la saison 2020-2021 pour une obtention possible du Label à l'issue de la saison pré-citée pour la période 2021-2024. Afin d'éviter un engorgement des candidatures la saison prochaine, les clubs qui ont un label en cours de validité voient automatiquement leur label prolongé d'une saison.

Exemples :

- Je n'avais pas de label, et j'ai déposé mon dossier de candidature le jeudi 12 mars 2020 et ai déjà été accompagné partiellement par mon territoire : L'accompagnement se poursuivra dès que possible et jusqu'à la fin de la saison prochaine pour une éventuelle obtention au 30 juin 2021 pour la période 2021-2024.
- Mon label arrive à expiration au 30 juin 2020 et j'ai déposé mon dossier en temps en heure : Votre label est automatiquement prolongé jusqu'au 30 juin 2021. Votre dossier sera alors instruit et vous serez accompagnés dès que possible et jusqu'à la fin de la saison prochaine pour une éventuelle obtention au 30 juin 2021 pour la période 2021-2024.
- Mon label arrive à expiration au 30 juin 2021, ou 2022 : Votre label est automatiquement prolongé d'une saison supplémentaire respectivement jusqu'au 30 juin 2022 ou 2023. Vous pourrez alors déposer votre dossier sur l'outil en ligne la saison correspondante pour tenter de renouveler votre Label.

Label Ecole Féminine de Football et Label Jeunes Futsal – Des attributions de Labels en fin de saison 2019/2020

Nécessitant un accompagnement moins contraignant pour les territoires et les clubs candidats, les candidatures des clubs seront instruites par les techniciens responsables dès la reprise de l'activité.

Pour le Label Ecole Féminine de Football, les clubs auront la possibilité dans les tous prochains jours de candidater sur **l'outil en ligne** (Footclubs > Projet Clubs > Autodiagnostic > Label Ecole Féminine de Football). Une fois la candidature déposée, les territoires pourront finir l'accompagnement entamé depuis le début de l'année 2020 et se positionneront pour une obtention ou non du Label Ecole Féminine de Football.

Pour la Label Jeunes Futsal, les clubs, en relation avec les techniciens de leur territoire, ont la possibilité d'effectuer leur autodiagnostic **via le document dédié**, en possession des Ligues et des Districts. L'accompagnement qui se déroulera dès la reprise de l'activité permettra aux territoires de proposer à la F.F.F. une liste de clubs à labéliser.

La date butoir de candidature du Label Ecole Féminine de Football et Label Jeunes Futsal est fixée au **lundi 15 juin 2020 pour les clubs.** Dès la reprise de l'activité, ils auront la possibilité de rentrer en contact avec leur territoire de proximité pour poursuivre et finaliser le travail autour de l'obtention d'un label pour la période 2020-2023.

Les territoires auront jusqu'au vendredi 10 juillet 2020 pour faire remonter à la LFA la liste des clubs proposés à la labellisation et validés par les Comités de Direction du District et de la Ligue.